Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 7 Joumada II 1447
28 Novembre 2025

N° 162

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3159**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3159**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3160**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3166**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3167**
Avis aux créanciers **3170**
Convocations
Sociétés anonymes **3173**
Sociétés à responsabilité limitée **3176**
Autres sociétés **3176**
Actes Administratifs
Avis au public **3177**
Divers
Avis au public **3178**
Rectificatifs **3179**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté communautaire local Sidi Madyen les rêves

Type de société : local

Adresse : Argoub Zaater Medjez el Bab 9070 Béja

Montant du capital de souscription : 5.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Béja le 29/10/2025 sous le n°44

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 10 actions pour 500 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 500 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste des bénéfices pour développer les activités locales.

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Banque Tunisienne de solidarité agence Béja.

Durée proposée pour la souscription : du 29/11/2025 au 13/12/2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période spécifiée.

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de la délégation Medjez El Bab.

Les fondateurs :

Ahlem Matoussi : CIN n°02198122

Nabil Matoussi : CIN n°02290902

Monia Ben Ahmed : CIN n°02344844.

2025R03399SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital de la société anonyme

- Dénomination sociale : Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL)

- Forme juridique : Société anonyme

- Capital : 5.040.000 dinars.

- Siège social : 13 Rue Omar Ibn Kaddeh Kaireddine Pacha, Tunis

- Identifiant Unique : 0719308J

- Objet social : la gestion du système de compensation électronique interbancaire.

- Durée de la société : 99 ans sauf décision de prorogation.

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 21 novembre 2025, quittance M008887 sous le n°25504017 déposé au Greffe du Registre National des Entreprises le 24 novembre 2025 sous le n°14056, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de cinq millions quarante mille dinars (5 040 000 dinars) à dix-neuf millions quarante mille dinars (19 040 000 dinars), soit une augmentation de quatorze millions de dinars (14 000 000 dinars), et ce, par l'émission de cent quarante mille (140 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dinars (1 00 dinars) chacune.

Les fonds provenant de la souscription à cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque agence Centrale sous le n°10404100144784678821

Délai de souscription : la souscription aux nouvelles actions est ouverte pendant une durée de 45 jours à compter de la date de publication de cette notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription.

2025R03375SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital social en numéraire

Société POLYPHOS

Société anonyme

Au capital de 8 100 000 Dinars

Identifiant Unique : 1782558 R

1) Dénomination sociale : Société POLYPHOS

2) Forme juridique : Société anonyme.

3) Le montant du capital social à souscrire : 18 000 000 Dinars libérés du quart avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Siège social : GP1 Km 12 BOUMHEL.

5) Objet social : Fabrication de produits chimiques à usages industriel.

6) Durée de la société : 99 ans.

7) Dépôt provisoire au RNE : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/11/2025, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 26/11/2025 sous le n°25503825. Quittance n°M071107 a été déposé au Registre National des Entreprises le 26/11/2025.

8) Nombre d'actions à souscrire : 1 800 000 actions de valeur nominale de 10 DT chacune.

9) Versement des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la Banque BNA BANK sous le n° 03135120032104658397.

10) Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de l'ouverture de souscription avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025R03396SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation, dissolution de la société et nomination de liquidateur

SOCIETE AZURTEC

S.A.R.L. au capital de 10.000 DT

Siège social : Rue Essalem 5031 Ksibet El Mediouni

M.F : 000/M/A/1650218R

R.N.E. : 1650218R

Suivant P.V de l'AGE du 22/8/2025, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Mediouni le 22/8/2025, sous le n°25501243, quittance n°M033584, il a été approuvé de dissoudre et liquider la société et de nommer Mr Habib MALEK liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus, et que l'adresse de la liquidation est : Rue Essalem 5031 Ksibet El Mediouni.

Les créanciers de la société sont appelés à produire les justificatifs et inscrire leurs titres de créances dans un délai de 21 jours de la date de parution de la présente annonce au JORT.

Une copie originale du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 25/8/2025.

La présente annonce a été publiée aux journaux الصباح et le Temps du 13/11/2025.

2025S01572SRLB2

Augmentation de capital

Société "MBJ LOGISTIC"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1787052 Q

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 novembre 2025, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 18/11/2025, Quittance n°M077507, enregistrement N°25502770 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 24.11.2025 :

- Le capital social a été porté d'un million cent dix mille Dinars (1110.000), à un million quatre cent dix mille Dinars (1410.000), et ce par apport en numéraire de trois cent mille Dinars (300.000), et la création de 300 parts sociales de 1000 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2025403994SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 11/11/2025 et enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime le 19/11/2025 (MO93210) ; Mr Nabil El Rahwaj demeurant à ML-Temime C.I.N 09756816 ; vend la totalité du fonds de commerce exploitée dans toutes les activités commerciales et ce à la STE RIDENE AUTO représentée par Mr Mouhamed Salah Ridene C.I.N 06383225.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au j.o.r.t.

Annonce de la dite vente est parue au journal Essahafa du 22/11/2025.

2025R03366FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/11/2025 enregistré à la recette des finances Gannouch le 19/11/2025 reçu n°M028012 enregistrement n°25201009, Mr Boulbaba Ben Mohammed Bessadak demeurant rue Habib Bourguiba Gabès a vendu à Mr Mohammed Nazih Hajjaj domicile élu à la Pharmacie Mohammed Nazih Hajjaj sise à la rue Habib Bourguiba Gabès, la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente des produits de quincaillerie exploité dans le local situé à la rue Habib Bourguiba Bouchamma Gabès et enregistré au R.N.E sous le n°096730P.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au domicile élu de l'acheteur ou une copie de l'acte de vente a été déposée.

Le présent avis a été publié au journal Assabah du 25/11/2025.

2025R03368FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 21/02/2024 enregistré à la recette des finances de Mourouj en date du 01/03/2024, N° de quittance M021552 N° d'enregistrement 24201148, Mr Ilyess Ben Abdallah Zoghlami a cédé, le fonds de commerce à la Sté Taraji store par son gérant Mr Mohamed Khalil Mbareki, destiné Commerce de prêt à porter, dans le local sis 20 Mars 1959 et limité par l'angle Rue Masoudi Mourouj 5 Ben Arous. Toutes les

oppositions sont à recevoir à l'adresse du Fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/11/2025.

2025R03371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 21/11/2025 (n° de quittance M053603, n° d'enregistrement 25202646) M Aziz ben Tarchoun Emoussi (c i n 02304490) a vendu à Mr Ahmed Ben Habib Boughanmi, la totalité du fonds de commerce (café) sis à rue Fadhel Ben Achour, Ben Khiar.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu le cabinet de Maître Mohamed Ben Dkhil, avocat à la cour de cassation, sis au 32 rue Hedi Cheker, Nabeul 8000, dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa El Yawm du 23/11/2025.

2025R03379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 3/10/2025 et enregistré à la recette des finances de la Goulette Tunis le 23/10/2025 sous le n°25209384 quittance n°119062, madame Emna bent Elazhari Ben Amor GAMMOUDI Titulaire de la CIN n°14234016 a vendu sous toutes les garanties légales à la société (JONY FOOD) société à responsabilité limitée en cours de constitution sis au 16 rue Hamlek cité alwifek la Marsa Tunis la totalité du fonds de commerce nommé (Beauty Brows) exploité au local commercial de coiffures et esthétiques et la vente des produits de beautés et de coiffures avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la résidence l'arche de Carthage local B4, les Jardins de Carthage, Tunis.

Toute opposition doit être déclarée dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès le rédacteur de l'acte de vente maître Mohammed Hichem Dhib avocat prés la cour de cassation sis au 23 avenue Habib Thameur Tunis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du vendredi 28/11/2025.

2025R03380FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires, M.Bechir Ben Hamda Marghraoui et Maître Dhouha Mansri en date du 12/11/2025 suivant quittance des recettes des finances de Béja N°M085497 en date du 14/11/2025 par lequel M. Mohamed Ihssen Ben Hechmi Ben Slimane Nouri CIN n°02302022, son Adresse : Cité El Ferdaous el Haouari Béja a cédé à titre de donation à sa femme Mme Asma Ben Ahmed Ben Hssan Larbi CIN n°02324486 son adresse : Cité El Ferdaous el Haouari Béja, le fonds de commerce spécialisé en commerce de prêt à porter et des chaussures en gros et vente des produits textiles sis à l'Avenue de France Béja.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé à l'adresse du donataire dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 20/11/2025.

2025R03383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de donation en date du 8/4/2025 et enregistré à la recette des finances de Gafsa quittance n°M051345 Monsieur Mouhamed Salah Ncib donne à madame Barkana Ncib tout le fonds de commerce des activités commerciales avenue Palestine rue Kasserine exploité pour commerce des activités commerciales.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution de ce présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 7 novembre 2025.

2025R03384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/01/2025 enregistré à la recette des finances d'El Yasminet, quittance n°M000243, enregistrement n°25200008, il apert que Monsieur Naoufel Slema, n° de la CIN 13506326, rue Zgaya Bni Ghdech, vend et cède avec toutes les garanties de fait et de droit à Mr Wajih EL MABROUK n° de la CIN 13029216, 20 Rue etalah Bellevue el Wardia, le fonds de commerce sis à la résidence "El Manara" n°7 El Madina el Jedida Ben Arous avec toutes ses éléments corporels et incorporels, avec un prix total quatorze mille dinars.

Cette annone a été publiée au deux journaux Achourouk et le Quotidien le 9/01/2025.

2025R03385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse sous le n°25205699 quittance n°M06614 la société CREW KFE Identifiant 1633354B Siège à l'avenue Imam Boukhari Sousse a vendu à la Société Aziz Boumiza et CIE identifiant unique 1951521 V siège social avenue Khalifa Karoui Sahloul Sousse la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Imam Boukhari Sousse. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Ahlem Toumi à Rue Taher Sfar Sousse.

Cet avis a été publié au journal Quotidien le 27/11/2025.

2025S01567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse sous le n°25205666 quittance n°M065976 Marouwan Ghoul CIN 08648588 Identifiant 1313502P demeurant à rue Sadok Zarrouk Sousse a vendu à la Société F.S. Exploitation des pressings SARL identifiant unique 1951755M siège social avenue Khalifa Karoui Sahloul Sousse la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Khalifa Karoui Sahloul Sousse. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Ahlem Toumi à Rue Taher Sfar Sousse.

Cet avis a été publié au journal Quotidien le 27/11/2025.

2025S01568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat, rédigé par Maître Hellal Kamel enregistré à la recette des finances de Monastir au 3/9/2025 sous le numéro de reçu n°Mo66720 Basma ben Touhami Ben Mohamed Amdouni a vendu à Raef Ben Mohamed Ben Othmen tout le fonds de commerce exploité pour le commerce de tous les produits alimentaires en détails situé à l'Avenue Habib Bourguiba Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse sise à rue Al Amal Monastir dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 26/11/2025.

2025S01571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 16/9/2024 à la recette des finances d'Agareb sous le numéro 24200894 quittance numéro M025196 Mohamed Ben Elmabrouk demeurant à El Abraj Bir Ali Sfax titulaire de la CIN n°01077614 a vendu à Ahlem Elhamdi titulaire de la CIN n°09433442 demeurant à Ennaimet Agareb Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de chaussures situé dans le local municipal n° 34 sis au 20 Mars 27 jardin 7 Novembre Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 26/11/2025.

2025X01573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/11/2025 et enregistré à la recette des Finances Rue Arbi Zarrouk - Sfax le 18/11/2025, reçu numéro M006200; Abdeljalil Raouin, a vendu à Maroua Souid, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un magasin pour la vente de lait et de produits laitiers; exploité au local n°18 sis à la route Thyna, cité Nahdha - Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 0879185F.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 21 novembre 2025, numéro IP0425/01817.

2025X01577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé le 17 novembre 2025 enregistré à la recette des finances Sekiet Edaier Sfax le 17 novembre 2025 quittance n°M081931 enregistrement n°25204230.

Monsieur Oussema Ben Abdejlil Ben Ali Trabelsi a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité "commerce de produits alimentaires" sis à la route Mahdia km 8 près immeuble NAIFAR Sfax à Monsieur Fahd Ben El Hédi Ben Khlifa Ben Ali.

Toute opposition doit être déposée chez la rédactrice du contrat Mme Zaidi Manel avocate à la cour d'appel sise à la rue Patrice Lumumba immeuble Sfax City, 5ème étage bureau n°29 dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Assabeh du 21 novembre 2025.

2025X01581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gabès le 20 Novembre 2025, quittance n°MO78533 enregistrement n°25210369, Mr Mayoufi Ibrahim a vendu à Mr Mrabti Ali tout le fonds de commerce Café "Géant" sis à cité A F H Sidi Boulbaba Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de vendeur sis à cité AFH Sidi Boulbaba Gabès dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 27/11/2025.

2025X01582FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/11/2025 enregistré le 20/11/2025 à la recette des finances Diar Elwafa Sfax sous n°24200009 Mr Bassem Hbaieb Titulaire de la CIN n°05333500 a vendu à Mr Ramzi Boujelben Titulaire de la CIN n°08150599 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Majida Boulila rue Tabouk Sfax dont l'activité est un salon de thé dit «MALLORCA» avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce sis à l'avenue Majida Boulila rue Tabouk Sfax.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Elchourouk et Le Quotidien du 26/11/2025,

2025X01585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/11/2025, enregistré le 19/11/2025 à la recette des finances du Bardo, quittance n°MO085092, enregistrement n°25205244, Madame Saïda Bent Mohamed Ben Slimen Trojet (ex. JERBI), titulaire de la C.I.N n°00606921 délivrée à Tunis le 29/8/2018, demeurant au Bardo 48 Avenue Habib Bougatfa, Immatriculée au RNE sous le numéro 0178981C, a vendu à Madame Lilia Bent Ali Ben Mahmoud Essefi, titulaire de la C.I.N. n°00722120 délivrée à Tunis le 6/4/2011, demeurant à Sidi Bousaid 23 Rue El Mentazeh Tunis, le Fonds de Commerce de Quincaillerie exploité dans le local situé au 49 Avenue Habib Bougatfa le Bardo - Tunis.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en l'étude de Maître Bahri Bahrini, Avocat, demeurant à Tunis 2 Ter Avenue de Madrid.

Le présent avis est paru au Journal Achourouk daté du 23/11/2025 sous le n°12479 ainsi qu'au journal le Quotidien daté du 23/11/2025 sous le n°7572.

2025403993FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 28/10/2025 enregistré à la Recette des Finances du Kram le 3/11/2025 sous le numéro 25209720 quittance numéro 122301 Monsieur Mohamed Ali Sayeb a vendu à Monsieur Slim Belhaj et Monsieur Noureddine Ben Abdallah la totalité du Fonds de Commerce de la vente des Fruits Secs sis sur la route principale n°99 Avenue Habib Bourguiba.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'Avocat à l'adresse Les Berges du Lac 2, Immeuble Slim, rue de l'Euro dans les 20 jours qui suivent la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Le Quotidien» et «Essahafa» le 13/11/2025.

2025403999FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique enregistré auprès du service des impôts du district de cité Ezzouhour, le 1er février 2007, sous le numéro de reçu 017655 M et le numéro d'enregistrement 07201003, Mohamed Ben Ibrahim Jabbari, titulaire de la carte nationale d'identité n°00701683, a cédé à son fils, Wahid Ben Mohamed Jabbari, titulaire de la carte nationale d'identité n°08724992, l'intégralité de son fonds de commerce, comprenant ses actifs corporels et incorporels. Constitué d'un magasin de fruits et légumes situé au 74, rue des Orangers, Bardo, Tunis.

Toute objection peut être adressée à l'adresse du magasin : 74, rue des Orangers, Bardo, Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien Al-Shourouk le 22 novembre 2025, édition N°12478.

2025404001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p, signé le 7/10/2025, enregistré le 8/10/2025 à la recette des finances cité administrative Ariana, quittance n°M109230, Hadda El Kéfi, CIN 00072710 vend à Aymen Smida CIN 13013624 le fonds de commerce pour exercer toutes les activités commerciales- exploiter vente des parfums sis au n°42 Avenue Habib Bourguiba 2080 - Ariana, identifiant unique 0089433 F.

Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué.

Cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien" du 25/11/2025.

2025404003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances Beb Swika le 5/11/2025 Reçu n°M080558 enregistrement n°25203955 Madame Rawda Besoudi résidente 32 avenue Madrid Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Rue souk grana n°188 Tunis exploité à usage de tous commerce à Monsieur Omar Raach résident Rue Sidi Mouaweya n°10 Tunis

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile sis 11 avenue Beb Jedid Tunis dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal Le Temps en date du 12/11/2025.

2025404005FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 29/10/2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 14/11/2025 N° de quittance M111006, N° d'enregistrement25205253, Mme Makhlouf Ibtihel épouse Makhlouf Hamadi, C.I.N n°08990555 domicile élu au 02 rue 42311 cité elwarda el agba, à La société Abou Elkaser, SARL en cours de constitution, son capital 10000 dinars, représentée par son gérant Nasri Mounir, C.I.N. N°07048766, siège social rue Ibn Eljazar cité elamal 2 Fouchana 2082, tout un fonds de commerce de fabrication des pains spéciaux et vente de glace et gâteaux sis à la rue Ibn Eljazar cité elamal 2 Fouchana 2082.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de la société etahri d'avocatie et arbitrage représentée par maître Tahri Abdel

Moumen avocat à la cour de cassation sis au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk, Tunis domicile élu ou une copie du contrat est déposée, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk le 25/11/2025.

2025404006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17 novembre 2025, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 20 novembre 2025 sous le numéro 25214279 quittance numéro M129384, Monsieur Hani Boukhchina, titulaire de la CIN N°03389836, commerçant, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1075813Z, domicilié à la Résidence Hana, immeuble 01, appartement 16, Cité Olympique, Tunis, a vendu à TUNISIE SOFT SERVICES, Société à Responsabilité Limitée, immatriculé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1126047S, domiciliée au 48 avenue Alain Savary Cité El Khadra Tunis, la totalité du fonds de commerce situé au 50 Avenue Alain Savary Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels y compris la marchandise exploité pour la vente de matériels informatique et de bureau.

Les oppositions doivent être adressées au domicile élu de l'acheteur uniquement pour la réception des oppositions à savoir l'étude de Maître Nabil Jarraya Avocat auprès de la Cour de Cassation, Rue Badi Azzamane immeuble Ishtar 1 App 1 Cité El Mahrajene Tunis au plus tard dans les vingt jours suivant la publication du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent extrait a été publié aux journaux الشروق et Le Quotidien du 26 novembre 2025.

2025404007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 29/11/2025 par les parties contractantes, enregistré à la recette de finance de Bizerte le 30/11/2025 sous le numéro M094752 quittance n°25207637. Monsieur Chokri Ben Romdan Ben Jebril Hanachi, titulaire de la C.I.N 05600880, a cédé la totalité du fonds de commerce exploité au paravant en vente de livres et journaux et tous produits en papiers par détail et notamment exploité maintenant comme Buvette, au local sis à la route n°8 menant de Tunis à Jarzouna Bizerte faisant partie de la propriété appelée German Margarette sujet du titre foncier 132489 à Monsieur Hichem Ben Jaloul Ben Tahar Janadi titulaire de la C.I.N 08969520.

Toutes oppositions seront faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication de la présente entre les mains du vendeur à l'adresse du Fonds de Commerce.

Cet avis est publié le 12/11/2025 au journal quotidien "Le Quotidien" n°1525/426 et "Alchourouk" le 12/11/2025 n°1525/00426.

2025404008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/10/2025 enregistré à la recette des finances la Goulette le 24/11/2025 quittance N°128856 enregistrement n°25210465, Monsieur Ben Abdallah Nasreddine, a vendu à la Société SBSYZ Market, titulaire du Matricule Fiscal 1946271MAM000, la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée Immeuble Avenue de Carthage Ain Zaghouane ARR N°10 superficie 303 m².

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée et ce dans un délai maximal de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 27/11/2025 aux journaux : Echourouk et le Quotidien.

2025404023FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 23 Août 2021 enregistré à la recette des finances d'Hammamet quittance n°M079702 enregistrement n°21303625 le 26 Août 2021, Mme Khadija Karoui épouse Riahi, titulaire de CIN N°01670980 a loué à Mr Ahmed Ben Boujemaa Mejri titulaire de la CIN n°09752411, la totalité du fonds de commerce sis au Souk de la ville arabe d'Hammamet ayant comme objet café 1ère Catégorie durant un an renouvelable, à compter du 01/8/2021. Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 25/11/2025.

2025R03367FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 9/12/2024 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis en date du 16/6/2025, quittance N°M056000 enregistrement n°25303533, Sté sport Leader représentée par son gérant Mr Abdelaziz Chaouki BARGAOUI a loué à la Sté Taraji STORE représentée par son gérant Mr Mbareki Mohamed Khalil, La totalité du fonds de commerce "gérance libre", destiné à la vente du prêt à porter sis 5 résidence Soltan Aouina Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/11/2025.

2025R03372FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/3/2025 enregistré à la recette des

finances de Montplaisir Tunis en date du 16/6/2025, quittance N°M057991 enregistrement n°25303531, Sté Saragosti représentée par son gérant Mr Mohamed Houcine Ben Akacha Kahla loue à la Sté Taraji Store représentée par son gérant Mr Mohamed Khalil Mbarki, la totalité du fonds de commerce destiné Magasin prêt à porter et ses dérivées, dans le local sis n°10 Rue Arabie saoudite Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/11/2025.

2025R03373FCCC3

Location - Gérance

Suivant acte s. s. privé enregistré à la recette des finances de Radés le 19/11/2025 (reçu n°M075986 - enregistrement n°25303806) la SOCIETE ESPACE SERVICES AUTOS a loué à titre de location - gérance son fonds de commerce (station de lavage et services pour autos) situé à l'Av. de la République n°26 Radés à monsieur Tayeb Ben Brahim Smeti pour une durée de deux années renouvelables par tacite recondition d'une redevance mensuelle de quatre mille dinars (4000 D).

Le présent avis est paru dans les journaux le Quotidien et Achourouk du 27/11/2025.

2025R03376FCCC3

Gérance Libre

Par acte rédigé par Maître Chaouch Khaled le 9/6/2021 Avocat à Monastir et enregistré à la recette des finances sous le N°M030864 du 11/6/2021.

Monsieur Said Ben Sadok Debbebi a loué en tant que gérance libre le local sis à l'avenue 18 janvier 5000 Monastir Nommé «Magasin Carthage» avec tous ses éléments Moraux et Matériels.

2025S01570FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/10/2025, enregistré à la recette des Finances rue Ghandi en date du 18/11/2025, sous le N° de quittance M079766 et N° d'enregistrement 25306329, Mme Hédia Talbi a loué à Mr. Mohamed Wassim Jlaiel, tout le Fonds de Commerce, de cafétéria & pâtisserie situé au 15 bis Rue Ghandi Tunis, pour une durée de (02) années, renouvelables, à compter du 01Novembre 2025 jusqu'au 31 octobre 2027.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 22/11/2025.

2025404000FCCC3

Contrat de location - gérance

La Société I.G.L DE DISTRIBUTION, représentée par son mandataire légal, annonce qu'elle a conclu un contrat de location - gérance avec la Société B.S .RETAIL. OUTLET représentée par son représentant légal.

Ce contrat a été conclu concernant le fonds de commerce situé à l'avenue Mongi Slim, Le Kef et exploité dans la vente des équipements et des services informatiques avec tous ses éléments matériels et immatériels, anciennement appelé Farah et actuellement Wiki pour une durée commençant le premier novembre 2024 et se terminant fin octobre 2028.

Ce contrat susmentionné est rédigé par Maître Mrad Wided, Avocate à la cour de cassation et enregistré à la recette des finances le 11/11/2025 sous le n°253038711.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 27/11/2025.

2025404010FCCC3

Location d'un fonds de commerce du crèche et garderie et jardin d'enfants

(Gérance Libre)

Par acte sous seing privé du 10 et 23 octobre 2025 à la mairie de Tabarka et enregistré à la recette des finances de Tabarka le 4/11/2025 sous le numéro de reçu M050431 et d'enregistrement n°75301420, Mme Aida Bent Omar Khemiri, titulaire de la carte d'identité nationale n°02596853 en date du 17 février 2017, demeurant au 47, rue d'Alger, Tabarka, a loué à Mme Zeineb bent Redha Brirmi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07923442 en date du 30 janvier 2025, demeurant à Dachra, Tabarka, la totalité du fonds de commerce situé aux 51 et 53 rue d'Alger, Tabarka, (gérance libre) exploité comme crèche et garderie et jardin d'enfants (jardin d'Anges). Pour durée d'une année renouvelable commence le 01/9/2025 et finir le 31/8/2026

Les oppositions éventuelles se feront au local du locataire sis au 47, rue d'Alger, Tabarka, dans un délai maximal de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens «Essabeh et Le Temps» du 14/11/2025.

2025404021FCCC3

Avis

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce rédigé par Maître Mahmoud Ben Salah El Hemami, dont le bureau est situé au 8, Rue Irak, Tunis, en date du 7/8/2025, enregistré à la Recette des Finances Sahat Al-Joumhouria - Radés le 12/8/2025 quittance numéro M055413, enregistrement numéro 25302610.

Madame Ghenoua ben Salah ben Omar Essoghari, titulaire de la CIN n°05451586, demeurant au 13, Rue Erritel, Radés, Gouvernorat de Ben Arous, a loué l'intégralité du fonds de commerce situé au 3, Avenue Farhat Hached, Radés, Gouvernorat de Ben Arous, destiné à l'activité d'agence immobilière, à la société Radas Real Estate, en cours de constitution, représentée par son représentant

légal Abdessalem ben Mohamed Elhédi ben Abdessalem Boubaker, titulaire de la CIN n°09351227, élu domicile au siège du fonds de commerce susmentionné.

Le contrat a été conclu pour une durée de cinq (5) ans renouvelable, à compter du 15/9/2025.

Une copie de contrat de location est disponible à domicile au siège du fonds de commerce et au siège du rédacteur.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et Le Quotidien le 27 novembre 2025.

2025404024FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement "ETAMAYOUZ"

Activité : Valorisation des produits

Siège : Ouled Bouomrane

Reçu du dépôt : N°425 du 22 mai 2025.

Comité :

Présidente : Melyara Ayed

Trésorière : Souad Tajouri.

2025R03361APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Bir Amir Elgarya 01 Adresse : Bir Amir Tataouine 3200

Selon récépissé N°233 du 09/12/2000 et note de CRDA Tataouine N°4249 du 28/10/2025.

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE BIR AMIR ELGARYA 01.

Siège social : Bir Amir Gouvernorat Tataouine 3200.

Objet : Protéger les ressources naturelles dans la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation.

Durée : 99 ans

Président de conseil : Mr Said Elouni est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Farid Rih est nommé Trésorier de groupement.

2025R03381APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association régionale de microfinance du gouvernorat du Médenine

Siège : N° 1 Rue de Bizerte Médenine 4100

Objet : Accorder des Microfinancements.

Objectifs :

- Accorder des Microfinancements

- Réaliser les opérations financières autorisées aux institutions de Micro-Finance, en tant qu'intermédiaire de micro-assurance et autres.

- Fournir des services non financiers liés à l'encadrement des initiatives des clients, leur formation et leur accompagnement.

Comité directeur :

- Président : Farhat Mejai

- Vice-président : Abdennaceur Ellafi

- Secrétaire Général : Hassen Bribech

- Trésorier : Aya Hamdi

- Membre : Khaled Daghfas

- Membre : Abdessalem Boubakri

- Membre : Miloud Baaka.

2025R03390APSF1

Avis

Selon le procès-verbal de l'inspection d'une assemblée générale du syndicat de la résidence el-romaine à Bordj Cedria le 5/01/2025, sous la supervision de madame Rym Soufien juge exécuté par le cour de département judiciaire de la cours d'appel de Tunisie.

Le quorum n'a pas été atteint il a donc été décidé de tenir une assemblée générale sous la supervision de madame Rym Soufien le 19/01/2025 les messieurs suivants ont été élus;

- Président du syndicat : Fathi Mars

- Vice président : Jamel ben Ahmed

- Trésorier : Slim Habbachi.

2025R03397APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association de microfinance du gouvernorat de sidi Bouzid.

Local : Rue Ali Balhouane 9100 Sidi Bouzid

Objets : Allocation de Microcrédits

Objectifs :

- Allocation à la Microfinances

- Réaliser des transactions financières autorisées pour les institutions de microfinance notamment en agissant comme intermédiaire pour la micro assurance et d'autres.

- Fournir des services non financiers lies à la formation, au développement et au soutien des droits.

Autorités :

- Président : Tawfik Amri

- Secrétaire Général : Mohamed Bechir Chaiebi

- Trésorier : Ahmed Akremi.

2025S01564APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : «Association Forum Chawki Gaddes pour les Droits Numériques».

Objet : Association scientifique.

Ses objectifs :

1. Contribuer à la diffusion d'une culture du respect et de la protection des droits numériques et des données personnelles.

2. Contribuer au soutien et à la consolidation de la souveraineté numérique et à la réduction de la fracture numérique.

3. Coopérer avec les associations et organisations ayant des objectifs similaires, en Tunisie et à l'étranger, conformément à la législation en vigueur.

Siège social : Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis, Rue Hédi Karray, Ariana.

Présidente : Salwa Hamrouni

Secrétaire Générale : Hana Ben Abda

Trésorier : Youssef Gaddes.

RR 5172 7 873 8 TN du 10/11/2025.

2025403900APSF1

Constitution du syndic de la résidence Jacaranda1

Sis à cité Wafa Nabeul

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndic de la résidence Jacaranda1 sis à cité Wafa Nabeul daté du 30 août 2025 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Nabeul sous le numéro 25706850 en date du 7 novembre 2025 et sous numéro de reçu M117594 et où sont élus Mrs et Mmes Taher Alaya président du syndic et Abdelbaset Semrani trésorier du syndic et Kamel Rabie secrétaire général et Emna Zabouna, Nesrine Ben Amara, Nail Zitoun, Mohamed Chekib Laben, Imen Fakhfek ép Daoued et Hichem Shili comme membres du syndic.

2025404015APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur vente définitive

Immeuble immatriculé objet du titre foncier n°52872

Maître Imed Rouissi

Avocat auprès de la cour d'appel

Bureau n°13 premier étage appartement n°4

Résidence AL-Kahia Chouchet Radés Ben Arous

MF : N/1512024

Partie poursuivante : 1- M.Najwa Moumen, professeurs élue domicile chez son avocat Maître Imed Rouissi avocat sis au Bureau n°13 premier étage appartement n°4 résidence AL-Kahia Chouchet Radés Ben Arous.

2- M. Imed Edine Moumen, sans travail, élue domicile chez son avocat Maître Imed Rouissi avocat sis au Bureau n°13 premier étage appartement n°4 résidence AL-Kahia Chouchet Radés Ben Arous.

1- Partie défendeur : 1- M. Rawdha Moumen, métier inconnu, demeurant au 59 avenue Bchira Ben Mrad Hammam-Lif Ben Arous.

2- M. Slim Moumen, métier inconnu, demeurant au 59 avenue Bchira Ben Mrad Hammam-Lif Ben Arous.

3- M. Nawel Moumen, métier inconnu, demeurant à Espace de la Liberté rue Taher Achour Hammam-Lif Ben Arous.

4- M. Boutheina Mssaed, métier inconnu, demeurant au 49 rue 7 Novembre Lycée Ezzahra Ben Arous.

5- M. Imen Mssaed, métier inconnu, demeurant au 49 rue 7 Novembre Lycée Ezzahra Ben Arous.

6- M. Aymen Mssaed, métier inconnu, demeurant au 49 rue 7 Novembre Lycée Ezzahra Ben Arous.

Avocat saisissant : Maître Imed Rouissi avocat sis au Bureau n°13 premier étage appartement n°4 résidence Al.-Kahia Chouchet Radés Ben Arous.

Bien saisi : la totalité de l'immeuble nornrné «villa Salama II» objet du titre foncier n°52872

Ben Arous (n°43694 Tunis 2 auparavant) la pièce n°6 du titre initial n°101058 situé à Ben Arous Hammam-Lif avenue Bchira Ben Mrad n°59 précisément à l'angle de la rue de Bchira Ben Mrad et la rue des orangers avec superficie de 412 m² divisée en 572 parties composé d'une villa :

Le rez-de-chaussée se compose d'une maison de quatre chambres et un salon, une cuisine une toilette et une salle de bain et un balcon couvert sur 158 m² et un café avec 108 m² de superficie.

Au rez-de-chaussée on trouve aussi un bâtiment en cours de construction sans portes ni fenêtres qui donne sur la rue des orangers sur une surface de 21 m².

Le premier étage se compose d'une maison de trois chambres, un salon, une cuisine, une toilette et une salle de bain avec une sortie autonome qui donne sur la rue des orangers sur une surface de 170 m².

Mise à prix : trois cent quatre-vingt mille et six cent soixante-deux dinars et deux millimes 380.662.002 D après une baisse de 40% de la mise à prix initiale, majorées des frais et honoraires d'avocat qui seront taxés par le tribunal.

Date et lieu de l'audience : jeudi le huit janvier deux mille vingt six (08/01/2026) à 09 H du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous situé à Chouchet Radés Ben Arous 2013.

Conditions de participation et de visite : la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de 09 H à 17 H.

- Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

- Pour les non-résidents ils doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

2025R03389VEPA1

Vente immobilière suite à un jugement de licitation

(Après la réduction du prix)

Etude Maître Louhichi Ichrak

Avocat à la cour d'appel

Immeuble Elbaraka 2, avenue de la République 5000 - Monastir

Tél / Fax : 73.425.726

Le demandeur poursuivant : Abdelmajid Merri, CIN 03237774 sis à souk lahad Kebili.

Le demandeur : Lobna Louhichi, sise à wad kacem, Kassr Hlel Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Louhichi Ichrak, Avocat à la cour d'appel, sis à Immeuble Elbaraka 2, avenue de la République Monastir, titulaire de la carte d'identité Nationale n°08371798 du 27/02/2013.

Le jugement de licitation : jugement de 1ère instance n°19611 le 30/6/2023 de tribunal de 1ère instance de Monastir.

L'immeuble mis à l'adjudication : l'immeuble consiste en une villa et une maison sis à wed kacem Kassr hlel Monastir ayant pour superficie 589 m² la villa se compose d'un garage, un salon, 2 chambres à coucher, une cuisine, cage d'escalier, toilettes, et une terrasse. La maison se compose de 2 chambres, une cuisine, toilettes et une terrasse.

L'immeuble est entouré au sud Salah Mrabet Mokhtar kaabi et Mahmoud Loussif, à l'est Mohamed Ali Kefi au nord voie publique à l'ouest Mongi Moatamri et Mahmoud Loussif.

Mise à prix : le prix de vente est déterminé à cent soixante sept mille et trois cent seize dinars (167.316, 000) et ce après la réduction du prix initial de 40% plus 2948.905 dinars les frais de la première adjudication avec les frais de cette adjudication.

La participation à l'adjudication ne peut être faite qu'à travers un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix à la caisse des consignations ou présenter un chèque certifié, le poursuivant est dispensé de cette formalité.

Date de l'adjudication : Le mercredi 24 décembre 2025 à la Salle des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de Neuf heures à quatorze heures. Pour la communication de cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

L'avocat poursuivant : Maître Ichrak Louhichi sis à l'avenue de la République immeuble el barak 2 Monastir.

2025S01569VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : Helmi Ben Ahmed Sassi, demeurant à Rue Ali Riahi Khézama Sousse, CIN n°07511842.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

- La totalité du titre foncier n°75176 Sousse d'une superficie de 414 m², dénommé «RIM » sis à Msaken.

- La totalité du titre foncier n°75301 Sousse d'une superficie de 360 m², dénommé «RIM» sis à Msaken.

- La totalité du titre foncier n°75302 Sousse d'une superficie de 278 m², dénommé «RIM» sis à Msaken.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de :

- Titre foncier N°75176 Sousse : 648 100 D 000

- Titre foncier N°75301 Sousse : 162 000 D 000

- Titre foncier N°75302 Sousse : 125 100 D 000

Prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 29/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01573VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Mohamed Dahmoul, demeurant au Lot 816 Sidi Abdelhamid Sousse, CIN n°02811283.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts objet du titre foncier n°16882 Sousse d'une superficie de 405 m², dénommé «EL HANA 603» sis à Sidi Abdelhamid Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 876 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 29/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01574VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante : Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis, 139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961FAP000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Bechir ben Houssin Amara, gérant d'une société, titulaire de la CIN 01279020, demeurant à route Sidi Mansour km 4 cité Bourguiba rue 104 Sfax.

Propriété à vendre :

- 1ère propriété objet du titre foncier n°85742 «Youssef2» :

La totalité du bien immobilier objet du titre foncier n°85742 dénommé «Youssef 2» d'une superficie de 10826 m², composé de 5162 parts, situé à tyna gouvernorat de Sfax, qui représente un terrain agricole composé d'un lot privé n°2 d'une superficie de 5162 m² et un lot à l'indivision n°11 d'une superficie de 5664 m² qui représente un passage commun du présent titre et des titres 85741 Sfax, 85743 Sfax, 85745 Sfax, 85746 Sfax, 85747 Sfax, 85748 Sfax, 85749 Sfax et 85744 Sfax.

- La 2ème propriété objet du titre foncier n°85743 «Youssef3» :

La totalité du bien immobilier objet du titre foncier n°85743 dénommé «Youssef 3» d'une superficie de 10828 m², composé de 5164 parts, situé à tyna gouvernorat de Sfax, qui représente un terrain agricole composé d'un lot privé n°3 d'une superficie de 5164 m² et un lot à l'indivision n°11 d'une superficie de 5664 m² qui représente un passage commun du présent titre et des titres 85741 Sfax, 85742 Sfax, 85745 Sfax, 85746 Sfax, 85747 Sfax, 85748 Sfax, 85749 Sfax et 85744 Sfax.

Mise à prix :

- 1ère propriété objet du titre foncier 85742 Sfax dénommée «Youssef2» fixée à quatre cent douze mille neuf cent soixante dinars (412.960.000d) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

- 2ème propriété objet du titre foncier 85743 Sfax dénommée «Youssef3» fixée à quatre cent treize mille cent vingt dinars (413.120.000d) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi trente et un décembre deux mille vingt cinq (31/12/2025) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite des propriétés à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2025X01586VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier non enregistré

A la demande de Me Mounia Zaghlami Ben Abdelmalek, avocate, dont le cabinet est situé au 95, rue de l'Ordre, à Tunis, agissant pour le compte des héritiers de Mohamed Chawachi, à savoir sa veuve Noura Bint El Hadi Ben El Haj Mahmoud El Andaloussi et ses deux filles majeures, Olfa et Wafa Chawachi, et contre Omar Ben Ali Chawachi et Salha Bint Ali Chawachi.

Date et lieu de la vente : La vente est fixée au jeudi 25 décembre 2025 (25/12/2025) à 9 heures du matin et les jours suivants au service des ventes du tribunal de première instance de Béja, situé à la rue Habib Bourguiba à Béja.

Propriété à vendre : Emplacement : situé dans le village de Slooukiya, dans la région de Testour, dans la province de Béja, elle est connue sous le nom de Dar «Abdallah Chawashi». Il est bordé au nord par la maison de Mohamed Hussein Al-Andalusi, à l'est par la maison de Youssef Ben Ammar Al-Andalusi, au sud par la maison d'Ibrahim Ben Ammar Al-Andalusi et la boutique de Maqoul, en face de celle d'Omar Ben Ali Chawashi, et à l'ouest par la maison d'Ibn Othman, où s'ouvre sa porte. Il s'agit d'un bien immobilier non enregistré. Les héritiers de leur ancêtre Mohammed Chawashi en représentant la moitié, conformément à un acte équitable rédigé par Adli Ashhad Al-Hussein Al-Toukabri et son assistant le 8/7/1986. Le bien immobilier est un logement mitoyen à caractère résidentiel et commercial, dont la description est la suivante :

Ancienne maison composée d'un salon, de trois chambres, d'une salle de bain, d'une cuisine et d'une superficie de 100 m². Elle est adjacente à l'est à une pièce inachevée et à un jardin d'une superficie de 9 m². A l'ouest, elle dispose d'une cour non couverte et d'un escalier menant au hall d'entrée sur la route principale, qui comprend des toilettes d'une superficie de 5 m², puis un escalier menant au toit de l'ancienne maison d'un côté, et de l'autre côté un escalier menant au premier étage où se trouve un salon d'une superficie de 34 m² et une terrasse couverte d'une superficie de 50 m², ainsi qu'un palier avant l'escalier d'une superficie de 4 m², ce qui donne une superficie couverte totale de 198 m². Le tout est construit sur un terrain d'une superficie d'environ 367 m. Il est équipé en eau, en électricité et en assainissement,

Détermination du prix d'ouverture : Il a été fixé par l'expert M. Montasser Maghraoui, conformément à l'autorisation n°90913 du 24/02/2025 délivrée par le président du tribunal de première instance de Beja, à la valeur de cent mille cinq cent vingt et un dinars (100 521 000 D). Le prix de vente initial du bien immobilier faisant l'objet de la mise aux enchères est donc de 100 521 000 dinars.

Visite : Il est possible de visiter le bien immobilier à tout moment et de consulter les conditions générales auprès du tribunal mentionné ou du cabinet d'avocats chargé du suivi. Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent verser un tiers du prix de départ avant l'enchère.

Il a été publié dans les quotidiens «Al-Sahafa» et «La Presse» le 30/11/2025.

2025404014VEPA1

Avis de Licitation

Maître Jerbi Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23, rue Cyrus le Grand - Tunis

Tél : 71 835 434 - 71 835 535

Fax : 71 834 093

MF : AP000/0186316V

av-jerbi.noureddine@gnet.tn

1- Poursuivant :

Amine Ben Slaheddine MAALOUL, employé, titulaire de la CIN 05463038, demeurant au 21 rue 20 mars Rades, élisant domicile chez son avocat Maître JERBI Noureddine au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine JERBI, Avocat près la cour de cassation ayant son étude au 23 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002.

3- Partie poursuivie : Amel bent Slaheddine MAALOUL épouse Hichem Fayala, femme au foyer demeurant à la rue Abderrahmane Ibn Yasser Grombalia.

4- Immeuble licité : La totalité de l'immeuble dénommé «Amel 1035» objet du titre foncier N°57871 Tunis sis à l'angle de la rue 20 mars et l'avenue Habib Bourguiba Radés gouvernorat de Ben Arous, d'une contenance de 360 m² consistant en un lot de terrain rectangulaire sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un RDC et un étage. Le RDC est composé de trois locaux à usage commercial exploités par des tiers locataires, d'un garage d'une superficie de 28 m² et d'un escalier qui conduit à l'étage qui est composé d'un appartement à usage d'habitation exploité par le poursuivant d'une superficie de 185 m² entouré d'une cour couverte partiellement au 22 m² et le reste est nu.

L'état du bâtiment est bon. L'immeuble est entretenu et équipé de tous les services.

5- Mise à prix : Un million cent quatre vingt mille quatre cent soixante dix dinars 837 millimes (1.180.470d837) selon l'estimation de l'expert M. Fethi Ben Lakhdhar désigné par ordonnance sur requête N°108818 rendue par le président du TPI de Ben Arous le 30/4/2025 ordonnant la révision de la valeur de l'immeuble.

6- Date d'audience : Jeudi vingt cinq décembre deux mille vingt cinq (25/12/2025) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous sis au Palais de Justice Chouchet Radés Ben Arous.

7- Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier des charges déposé au cabinet de l'avocat ou aux greffes du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative préalable.

2025404016VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de nomination d'un liquidateur

La Cour de première instance de Gabès a rendu, en date du 6-11-2025, une décision portant nomination de M. Lassaad Essid en qualité de liquidateur de la société "Sawed Filaha Gabsiya", sous la supervision du juge commissaire,

Les créanciers de la société sont invités à adresser leurs créances, accompagnées de leurs justificatifs, au bureau du liquidateur sis à la Rue Imam Sehnoun, B.P. 383, Midoun Djerba, par lettre recommandée avec accusé de réception.

2025R03382VEPA2

Jugement de tutelle

Par Jugement n°2594 du 13/11/2025 rendu par le tribunal de 1ère instance de Médenine, Mr Lamjed Ben Mostapha Ben Ali Ben Ammar Ben Ali Benammar est nommée Tuteur de sa sœur Mme Jamila Bent Mostapha Ben Ali Ben Ammar Ben Ali Benammar l'autorité pleine et entière pour gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et administratives et la représenter devant tous les tribunaux et administrations publiques et privées et ne pourra disposer de ses biens qu'avec l'autorisation de ceux qui le considèrent.

2025R03393VEPA2

Ouverture de distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère instance de Nabeul

Chambre de distribution des deniers

Par décision de Mme Aoutef Darragi juge rapporteur au tribunal de 1ère instance de Nabeul annonce qu'elle aura une distribution de la somme de 208.473,300 dt consigné à la recette des finances Avenue Taieb Mehiri Nabeul suivant reçu n°M103779 en date du 20/9/2024 suite à la requête de Maître Mustapha Boughazli (M.F N°222720KAP000) au nom de la S.T.B enrôle au tribunal sous le n°70 avec tous les documents ainsi que le certificat de dépôts suite à une ordonnance sur requête n°3477 du 20/9/2024 cette annonce est rédigée selon les articles 464 et 466 du CPCC.

En conséquence tout créancier éventuel doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion cette annonce est rédigée suivant l'article 468 du CPCC stipule : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite

sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2025R03394VEPA2

Ouverture de distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère instance de Nabeul

Chambre de distribution des deniers

Par décision de Mme Aoutef Darragi juge rapporteur au tribunal de 1ère instance de Nabeul annonce qu'elle aura une distribution de la somme de 94.000,000 dt consigné à la recette des finances Avenue Taieb Mehiri Nabeul suivant reçu n°M102503 en date du 8/1/2024 suite à la requête de Maître Mustapha Boughazli (M.F N° 222720KAP000) au nom de la S.T.B enrôle au tribunal sous le n°72 avec tous les documents ainsi que le certificat de dépôts suite à une ordonnance sur requête n°97863 du 2 /1/2024 cette annonce est rédigée selon les articles 464 et 466 du CPCC.

En conséquence tout créancier éventuel doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion cette annonce est rédigée suivant l'article 468 du CPCC stipule : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2025R03395VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 9594/25 émanant du tribunal de première instance de Sfax1 en date du 11/11/2025 il a été décidé la nomination de maître Souphia Gharbi son cabinet sis a avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de Mohamed Ben Mohamed Belhaj Hssin Abdenadher chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X01574VEPA2

Faillite

Sté CONSTRUC MACHINE A COUDRE «CMCO»

MF et RNE : 0045055K

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax sous le n°11134 en date du 18 Novembre 2025 a été déclaré en faillite STE CONSTRUC MACHINE A COUDRE "CMCO", sis à la route Teniour km1 Sfax Medina 3000. Le Tribunal a fixé la date de cessation de paiement le 18 Novembre 2025 et a désigné Mme Fatma Weslati juge commissaire et Mr Mohamed Torjmen syndic de faillite, Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs titres de créance et le bordereau indicatif des créances au syndic de la faillite sis à l'avenue Sidi Lakhmi immeuble Laperla Mezannine B1 Sfax 3027. Téléphone 74 401 985 - 70 032 059 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2025X01580VEPA2

Vente de Biens Immeubles

Appartenant à la B.F.T.

BANQUE FRANCO TUNISIENNE

Banque en Liquidation

RNE : 0000122K

Rue Aboubaker Achahid Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis

En vertu de l'ordonnance du juge contrôleur près le Tribunal de Première Instance de Tunis du 17 novembre 2025 Mr Salah Feki, liquidateur de la BFT, informe le public de la mise en vente des biens immeubles appartenant à la BFT, ci-après :

1/ Titre foncier n°117155 Tunis, sis à Tunis à l'angle de la rue Hédi Nouira et la Rue Ibnou Chamaa Tunis.

2/ Titre foncier 50585 Tunis, sis à Tunis, à l'angle de la rue Ali Dargouth et Saad Zaghloul.

3/ Titre foncier 103555 Tunis, sis à la Rue Mohamed V.

4/ Titre foncier 586721 Nabeul, sis à la Rue de Sicile Soliman Plage.

5/ Titre foncier 12196 Sfax, (16425èmes/32850parts) sis à Imadat Sidi Daher, Bir Ali Ben Khelifa, Sfax.

6/ Un appartement sis au 3ème étage de l'immeuble N°6 résidence Mourouj Route de Menzel Chaker Sfax.

Il est à rappeler que toutes les entités et Personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège social de la BFT, sis à Cité Ennacim, Rue Aboubaker Achahid, Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis, contre le paiement de la somme non récupérable de 500 dinars à verser au compte de la BFT (en liquidation) tenu à la STB Agence Avenue Kheireddine Pacha Tunis sous le Numéro 10006035 1881375788 93. Les offres sont adressées conformément au

cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Mr le LIQUIDATEUR de la BFT à l'adresse de la BFT ci haut citée au plus tard le 15/01/2026 - Les visites se feront tous les jours ouvrables avec une prise de Rendez-vous au préalable avec Mr le Liquidateur Tél : (98440598).

2025403996VEPA2

Clôture de liquidation judiciaire

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 132, daté le 20/11/2025. Il a été décidé que les travaux de liquidation judiciaire d'héritage Rjab Ben Salem ont été levé et clôturé, autoriser le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine de faire les publications légales et déposer à la trésorerie du tribunal.

2025403997VEPA2

Nomination de mandataires de justice

Sur la société Al Hifadh SICAV

الأستاذة نور الهدى العباسي

مؤتمن عدلي مرسم لدى المحاكم التونسية

22 نهج أم البنين الطابق الأرضي ـ ميتوال فيل تونس 1082

الهاتف : 97.979.988

الأستاذ فوزي بن سالم

متصرف قضائي مرسم لدى المحاكم التونسية

12 نهج القرش الأكبر الطابق الثاني

مكتب عدد 15 تونس 1002

الهاتف : 98.309.871 / 98.792.293

الأستاذ محمد حويذق

مؤتمن عدلي مرسم لدى المحاكم التونسية

الطابق 2 مكتب عدد 6 Cمركب درة عمارة المنار 3 تونس

الهاتف : 71.887.788 ـ 98.347.353

E-mail : mandatairesdejustice.g2benayed@outlook.com

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 25 novembre 2025, Madame Nour El Houda ABASSI, Monsieur Faouzi BEN SALEM et Monsieur Mohamed HAOUIDHEK ont été désignés en qualité de mandataires de justice, sous la supervision de la juge contrôleur Madame Dorra BOUGHARKA. Ils sont chargés de la gestion de la société Al Hifadh SICAV. IU : 1055155B. Il est demandé à toute personne intéressée de prendre contact avec Madame Nour El Houda ABASSI au 97979988, son bureau étant sis au 22 rue Abou Ahmed El Ghazali, résidence Omar, Bureau A-3-6 à Montplaisir, Tunis 1073.

2025404009VEPA2

Jugement de Faillite

Société ELBARAKA

SRL

Identifiant Unique : 1222423L

Capital : 20 000 D

En vertu du jugement numéro 351 rendu par le tribunal de première instance de l'Ariana le 30/5/2025, il a été décidé la faillite de la société ELBARAKA dont le siège Social : route Raoued km8 Jaafer 2037 Ariana, Identifiant Unique 1222423L, il a été désigné aussi Monsieur Anis Ettaieb entant que syndic de faillite et le juge Madame Ensaf El Ayari en tant que juge de faillite.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Anis Ettaieb à son adresse sise à 100 rue bacha Bureau N°8 Tunis et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025404011VEPA2

Vente immobilière pour la 5ème fois au plus offrant

Faillite de la Sté Promotion Immobilière ENNAJEH

Siège social : Rue Sourour Chouchet Radés - Ben Arous

Capital de 150 000 dinars / SARL

Identifiant Unique : 0026488B

En vertu de l'ordonnance sur requête n°501 rendue par le tribunal de première instance de Tunis à la date du 13/11/2025 Le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges :

- 02 appartements
- 11 Bureaux
- 09 Locaux commerciaux
- 01 Espace Ouvert

Situé rue Sourour Chouchet Radés Ben Arous et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais qui sont à la charge de l'acheteur.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent dinars (100dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite son adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 608 091/ 29 377 358.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Ste Promotion Immobilière ENNAJEH»

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef adresse 55 Khereddine Pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir- Tunis, au plus tard le 13 janvier 2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2025404012VEPA2

Vente immobilière pour la 6éme fois au plus offrant

Faillite de la Sté Immobilière Méditerranée

Siège social : Rue du Lac Locheness 1053 - les Berges du Lac Tunis

Capital de 150000 dinars

Identifiant Unique : 911670D

En vertu de l'ordonnance sur requête n°838 rendue par le tribunal de

première instance de Tunis à la date du 17/4/2025 le Syndic de Faillite propose de vendre au plus offrant par cahier des charges :

- Un appartement (triplex) avec cellier et 02 places de parking

Situé à la résidence les terrasses de Soukra avenue Fatouma Bourguiba la Soukra et ce pour l'acceptation de l'offre la plus élevée avec le payement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent cinquante dinars (150dt) non remboursable

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 Kheireddine Pacha 2ème étage bureau n°B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24608091/ 29377358.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Ste Immobilière Méditerranée»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Youssef 55 Kheireddine Pacha 2ème étage bureau n°B2 Montplaisir 1073 - Tunis, au plus tard le 10/3/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2025404013VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation de l'héritage

Du défunt Sami Nafetti

Ordonnance sur requête n°6444

Délivrée par le Tribunal de Première Instance de Bizerte

Maître Khalfi Sihem annonce au public en sa qualité de liquidateur du défunt Sami Nafetti, la clôture des procédures de liquidation n°295 en vertu de la décision judiciaire rendue le 4/6/2025 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal de 1ère instance de Bizerte. Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2025404017VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation

Des biens communs du défunt Amar Melki

Dossier n°185

Maître Khalfi Sihem nommée par l'ordonnance sur requête n°88203, informe que les procédures de liquidation des biens communs du défunt Amar Melki a été clôturé par la décision rendue par le juge le 11/11/2025.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2025404018VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation

Des biens communs du défunt Habib Ghalebi

C.I.N no07531581

Maître Khalfi Sihem nommée par l'ordonnance sur requête n°97457, informe que les procédures de liquidation des biens communs du défunt Habib Ghalebi a été clôturé par la décision rendue par le juge le 4/11/2025.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2025404019VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures

De liquidation de l'héritage

Du défunt Hassin Nafetti

Ordonnance sur requête n°20781

Délivrée par le Tribunal de Première Instance de Bizerte

Maître Khalfi Sihem annonce au public en sa qualité de liquidateur du défunt Hassin Nafetti, la clôture des procédures de liquidation n°313 en vertu de la décision judiciaire rendue le 4/6/2025 et la réservation du dossier dans l'archive du tribunal de première instance de Bizerte.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2025404020VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

EL MOUSSEM AGRICOLE

Société anonyme

Au capital social de 1.455.270 DT

Siège social : Z.I Mghira 2, Lot N° 54. 1079 - Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 434156 F/A/M/000

Les actionnaires de la société El Moussem Agricole sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 25 décembre 2025 à 11h00 (onze heures) au siège social de la société sis à la Z.I Mghira 2, lot numéro 54, 1079, Fouchana, Ben Arous - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers pour l'exercice social clos le 31 décembre 2024;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 CSC relatives à l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

8. Approbation pour un projet RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise);

9. Approbation des engagements de la Société supérieurs à 200.000 DT;

10. Pouvoirs pour formalités.

2025R03365SANB3

CLINIQUE ZAGHOUAN.SA

Capital social : 13.071.745 DT

MF : 1258791B/A/M/000

Siège social : Avenue de L'Indépendance 1100 Zaghouan

Messieurs les actionnaires de la Société Clinique Zaghouan sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le lundi 22 décembre 2025 à 14h00 au siége de la clinique Zaghouan, avenue de l'indépendance 1100 Zaghouan. Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. L'approbation des procédures et des délais de convocation de l'assemblée.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers clos le 31/12/2024.

5. Approbation des conventions et opérations prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs

9. Pouvoir pour formalités.

2025R03369SANB3

CLINIQUE ZAGHOUAN.SA

Capital social : 13.071.745 DT

MF : 1258791B/A/M/000

Siège social : Avenue de l'Indépendance 1100 Zaghouan

Messieurs les actionnaires de la Société Clinique Zaghouan sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra lundi 22 décembre 2025 à 16h00 au siége de la clinique Zaghouan, avenue de l'indépendance 1100 Zaghouan. Cette réunion aura pour ordre du jour :

1- Approbation des procédures et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2- Décision d'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 02 millions de dinars par émission de 02 millions actions nouvelles d'une valeur nominale de 01 dinars chacune, à libérer en numéraire, et fixation des principales modalités de cette opération.

3- Décision de limiter, le cas échéant, le montant de l'augmentation de capital au niveau des souscriptions effectivement recueillies, dès lors qu'elles atteignent au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée, conformément à l'article 298 du Code des sociétés commerciales.

4- Décision de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels dans le cadre de l'augmentation de capital visée ci-dessus, conformément aux articles 296 et 300 du Code des sociétés commerciales, après examen et approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à cette opération et à la suppression dudit droit préférentiel.

5- Modification corrélative de l'article 6 des statuts sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

6- Pouvoirs pour formalités.

2025R03370SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

La Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 Dinars divisé en 1.400.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune entièrement libérées

Siège social : 8, Rue 8601 - Zone Zndustrielle Charguia I

ID : 02404B

En votre qualité d'actionnaire de la Société Tunisienne d'équipement «STEQ », nous avons l'honneur de vous convoquer en assemblée générale ordinaire le jeudi 18 décembre 2025 à 10 heures au siège social de la société sis au 8 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

5. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024 ;

7. Quitus au Directeur général et au Directeur général adjoint pour leur gestion au titre de l'exercice 2024;

8. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication légale.

Le dépôt de ladite convocation auprès du registre national des entreprises a été effectué le 25 Novembre 2025 sous le numéro 2025P31692255.

2025R03374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : Z.I cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués en l'assemblée générale ordinaire jeudi 18 décembre 2025 à 9h, au siège de la direction régionale de développement Tataouine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la nomination de nouveau membre du conseil d'administration.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024 et l'approbation des opérations financières et des conventions objet de l'article 200 du code des sociétés.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024.

6- Quitus des membres du conseil d'administration relatif à la gestion 2024.

7- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

8- Le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

9- La désignation du commissaire aux comptes.

10- Délégation de publication.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir à déposer, dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'Assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R03377SANB3

Convocation à l'assemble générale extraordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine.

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués en l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le jeudi 18 décembre 2025 à 11h, au Siège de la direction régionale de développement Tataouine - Tataouine.

2025R03378SANB3

Convocation à l'AGO Réunie Extraordinairement

ALPHA HYUNDAI MOTOR

SA au capital social de 3400 000 DT

Siège social : Route Sidi Saad, Borj Ghorbel, Autoroute Tunis-Sousse, 2090 Mornag

Identifiant unique : 1139486G

CNSS : 254800-78

Messieurs les actionnaires de la société ALPHA HYUNDAI MOTOR sont convoqués à une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, pour le lundi 29 décembre 2025, à neuf heures (9h) à la Rue de la Sincérité - route de la Marsa (GP9) Ain Zaghouan, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la distribution de dividendes;

3. Distribution de dividendes; et

4. Pouvoirs pour formalités.

2025R03388SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : INNOV ALLIANCE TECH

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 1517853R

Capital : 1 300 000 dinars

Adresse : Immeuble Mégrine Business Center Zone Industrielle saint Gobain- Mégrine, Ben Arous - 2033

Messieurs les actionnaires de la société INNOV ALLIANCE TECH «I@T» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Jeudi 25 Décembre 2025 à 10 heures, au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital pour résorption des pertes;

2. Augmentation du capital;

3. Pouvoirs pour formalités.

2025R03398SANB3

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A. au capital de 12.700.000

MF : 1654672DAM000

Adresse : ZI Sbikha 2, 3110 Kairouan

Le Conseil d'Administration de la société New Box Tunisia décide de convoquer les actionnaires pour une réunion de l'assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2025 à

09h00 au siège de la société Attijari SICAR à la Rue des lacs de Mazurie, Immeuble Attijari, 1er étage, 1053 les Berges du Lac, Tunis, Tunisie, pour discuter l'ordre de jour suivant :

1- Ratification des modes et des délais de convocation;

2- Ouverture d'un établissement secondaire (Dépôt de stockage de papier) ;

3- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2025404022SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le Belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire fixée pour le vendredi 19 décembre 2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant Modification des statuts pour élargir l'éligibilité aux personnes externes à l'actionnariat.

- Questions diverses.

2025404025SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le Belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T) SA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire fixée pour le vendredi 19 décembre 2025 à 11 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Entériner le retard enregistré pour la tenue de l'AGO 2022 / Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 / Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 / Approbation des états financiers de l'exercice 2022/ Quitus au conseil d'administration / Nomination du nouveau conseil d'administration pour les exercices 2023-2024-2025 / Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025 / Questions diverses.

2025404026SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Société ESSID LIL KHAIRAT ELFILAHIYA "s.a.r.l"

Capital social : 10000.000 dt

Mtl Fiscal : 0772092 P/N/M/000

Siège social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les associés de la «Société ESSID LIL KHAIRAT ELFILAHIYA SARL» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 27/12/2025 à 10h00 au siège de la société pour ce prononcé sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2025R03386SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE DE SILLONVILLE

SARL au capital de 327 600 DT

Siège social : 10 Félicien Challaye - 1002 Tunis

RNE : 710983/B

Les associés de la Société Immobilière de Sillonville SARL sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 17 décembre 2025 à 11 heures au siège social de la société sis au 10, rue Félicien Challaye 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du gérant

- Nomination d'un nouveau gérant

- Questions diverses.

Nous vous invitons à y participer ou à vous faire représenter par une personne- muni d'une procuration spéciale (Article 129 du nouveau Code des Sociétés Commerciales).

2025404031SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale constitutive

SMSA Société Mutuelle de servies Agricole

Swani Makther avenue de la République Makther

Le Représentant juridique de la société a l'honneur d'informer que la date de l'assemblée générale constitutive de la société mutuelle Swani Makther sera le 16 décembre 2025 à son local rue de la République 1er étage Makthar Siliana 6140.

2025R03387SODB3

STE MUTUELLE DE BASE AGRICOLE "ELKAFLA" SM

Au capital 18000 DT

Avenue Habib Bourguiba Immeuble Essalem Sidi Bouzid

1643579YNM000

Le Président du Conseil d'Administration de la société mutuelle de service agricole "elkafla" annonce à tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de la société mutuelle se tiendra le 24 décembre 2025 à dix heures du matin, avenue Habib Bourguiba immeuble essalem Sidi Bouzid selon l'ordre du jour ci-joint.

Les personnes souhaitant se porter candidates au conseil d'administration, ou les agriculteurs doivent introduire les demandes à cet effet auprès du conseil d'administration, une semaine avant l'assemblée générale.

L'ordre du jour :

- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

- Certification de l'acceptation des nouveaux adhérents.

- Renouvellements du mandat du commissaire aux comptes.

- Certification des états financiers et les rapports financiers des années 2022, 2023 et 2024.

2025X01576SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base des services Agricoles «El Andalos»

Siège social : Avenue Sadok Belhaj 2022 Katet el Andalos

Matricule Fiscal : 1336626/A

La Société mutuelle de base des services agricoles «El Andalous» a l'honneur de convoquer ses adhérents pour l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 30-12-2025 à 10 h 30 mn du matin / au siège de la société rue Sadok Belhadj à Kalet el Andalous, et ce, pour examiner l'ordre jour suivant :

1- Présentation du rapport d'activité de la société pour l'année 2025.

2- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2025.

3- Approbation des comptes de l'année 2025.

4- Accepter de nouveaux membres et mise à jour de la liste des abonnés.

5- Questions diverses.

Observation : Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2025404032SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "GOLDTEX" dont le siège social est situé à proximité de la route de Menzel Bourguiba 7071 du gouvernorat de Bizerte, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-0201-09-0002375 en date du 12 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements située à proximité de la route nationale N°11 "RN11", cité Hached Sakma du gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte ou de la municipalité de Bizerte.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Bizerte ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société SOCOOPEC dont le siége social est situé à l'avenue de Carthage N°66 - 1000 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-09-02010004578 en date du 27 Mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en des dépôts de stockage des matières et produits combustibles, située à la zone industrielle de Mégrine du Gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Mégrine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Mégrine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Ilef d'export de produits agricoles dont le siége social est situé à Nouaeil 4222 Douz, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2025-09-0201-0009748 en date de 22 Novembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et emballage des dattes située à proximité de la route locale N°951 (reliant Douz à Kebili) au Km1 à Nouaeil de la délégation Douz Sud du gouvernorat de Kebili, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kebili ou de la municipalité de Douz.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kebili ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Douz ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Madame Jamila bent Boubaker Ferjani agissant pour son compte demeurant près de la mosquée de Raoued 2083 Ariana, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0008103 en date du 27 Mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité d'élevage de volailles, située à Borj Hadida à la localité de Chaouat de la délégation de Jedaida du Gouvernorat de Mannouba et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mannouba et de la municipalité de Jedaida.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Mannouba ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jedaida ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Saber Garbi, gérant de la société «YAYHA OF THE GREEN GOLD» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°12130/5 en date du 28 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la création d'une huilerie située à la localité banlieues de Sidi Bouzid, prés de la route Rgueb au point de kilométrage n°04.00 délégation Sidi Bouzid est du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation Sidi Bouzid est et la commune Lessouda.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, le délégué Sidi Bouzid est ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune Lessouda dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société «ZINA CHTAIBA» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 22/10/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à un Dépôt de stockage des bouteilles de GPL situé à route de Gabès km 38 zone industrielle Mahrès - Délégation Mahrès Gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Mahrès ou à monsieur le secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de Mahrès dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Mahrès, ou à la Municipalité de Mahrès.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Maître Said Lahidheb, avocat à Zarzis déclare la perte du titre de propriété n°08/2065 daté le 20/12/2002 au nom de Salem ben Ali Adala l'objet du titre foncier n°15293 sis au Gribis, Zarzis gouvernorat de Médenine, une attestation de perte a été délivrée sous n°608 du 20/01/2025 par le poste de police de Zarzis ville.

2025R03391DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Maître Said Lahidheb, avocat à Zarzis déclare la perte du titre de propriété n°08/2064 daté le 20/12/2002 au nom de Tahar ben Ali Adala l'objet du titre foncier n°15293 sise au Gribis, Zarzis gouvernorat de Médenine, une attestation de perte a été délivrée sous n°606 du 20/01/2025 par le poste de police de Zarzis ville.

2025R03392DIVD2

Avis

Monsieur Ameur Mneja et son épouse Samiha Zwari annoncent qu'ils possèdent un terrain de 470 mètres carrés et un terrain de 460 mètres carrés situé à la route de Mahdia Km 10 provenant par l'acte d'achat qui était fait le 19 Août 2006 enregistré à Sakiet Ezzite le 5 Septembre 2006 n°MO28750 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Khaled Ben Hmida, ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01575DIVD2

Avis

Les Héritiers de Hamda, Ammar, Selma et Mabrouka Amri déclarent la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 2960 m², située à la route de Gabès km5 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01578DIVD2

Avis

Mr Alela Saleh annonce Que le titre de sa propriété d'une parcelle de terre Sud Ouest d'une superficie 868 mètres carrés situé entre la route Kaied Mhamad et Gremda Km 2 rue Abou Fraj Asfaheni Sfax ayant pour origine un acte de vente du 23 novembre 2019 par deux notaires Sadok Kammoun et Ahmed Sellami a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025X01579DIVD2

Avis

Mr Fathi Ben Oun carte d'identité n°01143508 annonce que son titre des terrains situés à Sfax route de Gremda klm 12 al Awebed provenant par acte de partage le 6 mai 2013 dressé par les notaires Zouhair Abid et Abed Aziz Bouatour a disparu et il veut extraire un autre original, toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Sofien Ghabri sis à la route de l'Ain km 5.5 Markez Ben Hlima Sfax dans un délai de 30 jours à partir de publication au JORT. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01583DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Ahmed Ben Kraiem déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers situés à Jbeniana Sfax datés le 24/8/1986 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit sur la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X01584DIVD2

Avis

Les héritiers de Zahia Dammak annonce qu'elle possède la moitié indivise d'un terrain de 2815 m², situé à route Mahdia Km 10 Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 16 Novembre 1990 enregistré à Sfax le 28 Mai 1991 n°2586 rédigé par les deux notaires Ahrncd Khlif et Mohamad Anwer Slami, ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01587DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'une erreur

A l'issue de la publication au journal officiel N°106 du 16-07-2025, l'annonce n°2025S00927SRLB2.

Lire : Société le Romain s.a.r.l

Capital : 1600000D

Au lieu de : Société le Romain s.a.r.l

Capital : 2750000D.

2025S01562RECZ9